PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

AVIS PUBLIC

Règlement 18-482
Code d'éthique et de déontologie des élus

EST par les présentes donné par madame Lucie Paquette, directrice générale :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2018, un avis de motion a été donné et un projet de règlement en vue de l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté;

QUE l'objet de ce règlement est d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principes de valeurs en matière d'éthique, de prévoir l'adoption des règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau ;

QUE le projet de règlement sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du 5 avril 2018 tenue à 19 h 30 au 405 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 6e jour de mars 2018.

Lucie Paquette
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Lucie Paquette, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 6 mars 2018 aux des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de mars 2018

Lucie Paquette
Directrice générale